



▶ EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis fin septembre 2022, l'éclairage public est éteint de minuit à 5h sur l'ensemble de la commune exception faite de trois axes de circulation en pied de colline qui restent allumés en permanence : l'avenue de l'Europe et les routes de Bonneville et de Taninges.

Il se peut que vous observiez des « incohérences apparentes » : certaines rues ou quartiers restant éclairés d'une manière qui vous semble aléatoire quand d'autres sont éteints. Ceci s'explique : par exemple, certains lotissements privés, s'ils ne sont pas raccordés au réseau public de la commune, peuvent rester éclairés.

➡ LUTTER CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

La pollution lumineuse liée à l'éclairage de nuit altère les interactions naturelles entre espèces (comme la prédation), elle perturbe l'orientation nocturne des animaux et l'orientation des oiseaux. Elle est une des principales causes de disparition de certaines espèces d'insectes, ce qui perturbe aussi la chaîne alimentaire. Certaines espèces sont impactées par la photo-pollution, d'autres plus nuisibles comme les pigeons en profitent. La végétation, trop soumise à l'éclairage, dégénère, tandis que chez l'homme, cela perturbe les cycles de sommeil. Et notre ciel nocturne rempli d'étoiles a disparu depuis bien longtemps au grand dam des amateurs d'astronomie.

➡ ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET GESTION DE L'ARGENT PUBLIC

Ce qui est profitable à la préservation de la nature et à l'avenir de notre planète se révèle également bon pour la gestion du budget de la commune. La réduction de notre consommation d'énergie devrait progresser de manière régulière. C'est dans cette optique que travaillent les élus, soucieux de ne pas augmenter la charge fiscale, en gérant mieux, de manière juste, et soucieux de préserver notre bien le plus précieux pour les générations futures.

Vétraz Monthoux

De MINUIT à 05H00

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

à l'exception des Départementales 1205 - 1206 et 907
SUIVANT ARRÊTÉ MUNICIPAL

PROTÉGEONS LA NATURE
ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

➡ A SAVOIR

Cette pratique d'extinction de l'éclairage en coeur de nuit existe depuis de nombreuses années et dans un grand nombre de communes de France. Il n'a pas été relevé d'incidence sur la sécurité des biens et des personnes.